EUROJUST

Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale

Base de données sur les preuves de grands crimes internationaux (CICED)

Qu'est-ce que la CICED?

La CICED est une base de données judiciaire unique sur mesure, créée par Eurojust pour conserver, stocker et analyser les éléments de preuve des principaux crimes internationaux.

L'approche centralisée de la base de données sur les preuves de grands crimes internationaux apportera une aide aux enquêtes nationales et internationales, en faisant la lumière non seulement sur les infractions individuelles, mais aussi sur les actions systémiques qui les sous-tendent.

La CICED est composée de trois éléments:

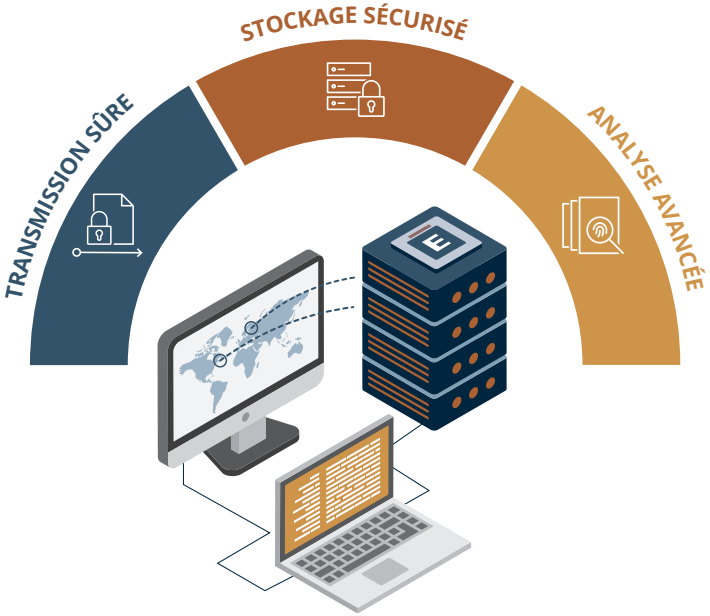

Outre les éléments de preuve proprement dits, la CICED comprendra également un registre contenant des informations sur les personnes ayant fourni les éléments de preuve, ainsi que sur l'événement et le type de crime auxquels ils se rapportent.

Comment fonctionne la CICED

Qui peut soumettre des éléments de preuve?

- Les autorités nationales compétentes des États membres et des pays de l'UE ayant des procureurs de liaison détachés auprès d'Eurojust

Quels types d'éléments de preuve peuvent être présentés?

- Photographies
- Enregistrements vidéo
- Enregistrements sonores
- Images de satellites et de drones
- Déclarations de témoins
- Témoignages de victimes
- Rapports médicaux, médico-légaux et militaires
- Éléments de preuve issus du champ de bataille
- et autres types de preuves

Comment les éléments de preuve seront-ils transmis?

- Par un transfert sécurisé des fichiers

Comment les éléments de preuve seront-ils conservés?

- Eurojust assurera le stockage et la conservation sécurisés des éléments de preuve, dans le plein respect des règles de l'UE applicables en matière de protection des données

Que peut faire Eurojust sur la base de la CICED?

- Garder une vue d'ensemble complète de tous les éléments de preuve recueillis
- Renforcer la coordination des enquêtes nationales et internationales
- Effectuer des recherches ciblées sur des éléments de preuve liés à un événement ou à un lieu spécifique
- Identifier les lacunes en matière de preuve

Que peut faire Eurojust sur la base de la CICED?

- Coordonner des enquêtes parallèles
- Fournir des conseils sur les stratégies en matière de poursuites
- Faciliter l'échange d'éléments de preuve et d'informations sur les principaux crimes internationaux
- Élaborer des rapports thématiques sur des aspects spécifiques des enquêtes sur les principaux crimes internationaux (par exemple, sur les violences sexuelles et fondées sur le genre)

Quels sont les avantages?

- Le stockage centralisé des éléments de preuve issus des procédures judiciaires nationales dans une base de données unique permet une analyse approfondie
- Sur la base de cette analyse, il sera plus facile de définir une stratégie de poursuite présentant les meilleures chances de succès
- L'identification précoce des enquêtes parallèles permet une utilisation plus efficace des ressources et réduit le risque d'erreurs juridiques
- Le fait de conserver une vue d'ensemble des victimes interrogées contribue à éviter une nouvelle victimisation du fait d'entretiens répétés
- Les recherches ciblées d'éléments de preuve donnent lieu à des enquêtes nationales plus rapides et plus efficaces
- La possibilité de stocker en toute sécurité des éléments de preuve loin d'une zone de conflit armé peut éviter que des preuves ne soient perdues

Principes de la CICED

1. L'envoi d'éléments de preuve à la CICED est volontaire.
2. Les preuves ou informations relatives aux éléments de preuve disponibles ne seront pas partagées sans l'autorisation de l'autorité qui les a soumises.
3. La CICED ne remplace pas les règles existantes en matière de coopération judiciaire: l'échange effectif d'éléments de preuve nécessitera toujours le recours à une *décision d'enquête européenne*, par exemple.
4. Les particuliers, les organisations non gouvernementales ou les organisations de la société civile ne peuvent pas soumettre directement des éléments de preuve; ils doivent le faire par l'intermédiaire des autorités judiciaires nationales.
5. Eurojust ne collectera pas d'éléments de preuve ni ne procédera elle-même à des examens médico-légaux.
6. La CICED respecte les normes les plus élevées en matière de sécurité des TIC et se conforme au solide cadre de protection des données d'Eurojust, supervisé par le Contrôleur européen de la protection des données.
7. La CICED est une base de données unique et ne fait pas double emploi avec des initiatives existantes: son champ d'application sera limité aux preuves judiciaires numériques et exclut donc le renseignement et les mégadonnées.
8. La CICED ne se limite pas au conflit en Ukraine et peut servir de répertoire de preuves pour tout conflit armé faisant l'objet d'une enquête de la part des partenaires d'Eurojust.

Le besoin urgent de cette base de données sur les preuves de grands crimes internationaux

La guerre en Ukraine a déclenché une réaction sans précédent de la part de la communauté juridique internationale. Il s'agit du conflit armé le plus documenté de l'histoire de l'humanité, et des enquêtes liées à l'Ukraine sont actuellement en cours dans plus de 20 pays, dont 14 États membres de l'UE. Compte tenu du grand nombre de parties prenantes impliquées, la nécessité d'un répertoire de preuves central et sûr est rapidement apparue comme une évidence.

Par conséquent, les institutions de l'UE ont accepté d'étendre le mandat d'Eurojust et, le 1er juin 2022, le règlement (CE) nº 2022/838 est entré en vigueur, permettant à Eurojust de mettre en place la base de données sur les preuves de grands crimes internationaux.

L'ampleur du problème

Les enquêtes sont confrontées à un paysage fragmenté et complexe. Des milliers d'événements, de très nombreux éléments de preuve et de multiples juridictions sont concernés. Les éléments de preuve concernant les principaux crimes internationaux se trouvent dans de nombreux pays différents et sont rédigés dans différentes langues. Les réfugiés capables de fournir des déclarations de victimes ou de témoins sont disséminés à travers le monde entier. Différentes parties prenantes participent également au recueil et à la conservation des éléments de preuve: les autorités policières et judiciaires nationales, la Cour pénale internationale et les organisations non gouvernementales. Grâce à la CICED, Eurojust est désormais en mesure d'établir des liens cruciaux entre les éléments de preuve et de veiller à ce que les efforts des différentes autorités ne soient pas redondants.

Eurojust et la guerre en Ukraine

Depuis mars 2022, Eurojust soutient une *équipe commune d'enquête* (ECE) qui se concentre sur les principaux crimes internationaux présumés en Ukraine, ainsi que sur d'autres enquêtes nationales. Eurojust héberge le centre international pour la poursuite du crime d'agression, qui opère au sein de l'ECE. L'Agence héberge également le secrétariat du réseau Génocide, qui possède une compétence unique en matière de poursuites contre les principaux crimes internationaux, et contribue à la task force «Gel et saisie» de la Commission européenne.

IMPRESSION: *Catalogue* QP-09-23-070-FR-C – *ISBN* 978-92-9490-915-2 – *DOI* 10.2812/012574 PDF: *Catalogue* QP-09-23-070-FR-N – *ISBN* 978-92-9490-916-9 – *DOI* 10.2812/368514